

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

**Délégués présents(es)**

<b>Nombre de délégués</b>
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 17
<b>Nombre de voix</b>
En exercice : 36
Présentes : 22
Exprimées par pouvoirs : 7
<b>Total (mini 19) : 29</b>
<b>Quorum atteint</b>

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**2 représentantes du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuses de 2 voix)**

Eliane BARREILLE, Jacqueline BOUYAC

**1 représentante du Conseil départemental de la Drôme  
(porteuse de 2 voix)**

Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

**Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

Pierre COMBES à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Philippe CAHN, Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Roland PEYRON à Éric RICHARD, Pascale ROCHAS à Michel ROLLAND.

**Délégués excusés**

Pierre-Yves BOCHATON, Myriam HUGUES

**Invités présents**

Laurent HARO

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Invités excusés**

Evelyne GAUTHIER

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Madame Eliane BARREILLE est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Mise en place d'un Service civique – Objectifs et moyens

Le Président expose,

Suite à la délibération N° 2018-09-06 du 24 septembre 2018 autorisant la mise en place d'un Service Civique en appui à l'animation d'un programme de sensibilisation aux savoirs écologiques paysans, le Parc a demandé et obtenu l'agrément de l'Agence du Service Civique.

Le Président rappelle l'important travail réalisé en Interparcs Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la période 2013-2017, un ouvrage sur les Savoirs Ecologiques Paysans a été publié. La transmission des connaissances autour des arbres fruitiers s'est poursuivie sur les Baronnies provençales avec la mise en place de journées de formations à l'attention du grand public.

En 2017-2018 trois vergers villageois ont ainsi été implantés sur les communes d'Aubres, de Montréal-Sources et de Trescléoux, avec la mise en place de 6 journées de découverte de la plantation, la taille ou la greffe. Ces journées ont réuni entre 15 et 25 personnes chacune.

Pour poursuivre cette dynamique qui s'inscrit dans une des missions principales du Parc en termes d'éducation au territoire, la personne employée en service civique aura pour mission d'étoffer les actions d'animation du programme de sensibilisation aux savoirs écologiques paysans.

Sa mission lui permettra :

1. De créer du lien entre les habitants, le monde associatif et le Parc
2. De mobiliser différents publics sur la protection de l'environnement au travers de thématiques variées
3. De proposer des formes innovantes de mobilisation pour des jeunes en territoire rural

Plus précisément le premier service civique accueilli pourra

4. Participer à la réflexion d'un projet mobilisant les habitants du territoire autour d'un réseau d'échanges de variétés fruitières (greffons, fruits, etc.) ou d'autres connaissances valorisant des pratiques respectueuses de l'environnement
5. Participer à la mise en place d'un concours sur les jardins amateurs avec des thèmes spécifiques comme la gestion de l'eau, la préservation de variétés locales etc.
6. Participer à l'organisation d'un cycle de formation favorisant le contact entre habitants et producteurs
7. Faire découvrir aux habitants du territoire des pratiques respectueuses de l'environnement pouvant être mobilisées à une échelle locale
8. Associer des producteurs dans une optique de transfert de leurs connaissances au grand public: apiculture, taille, greffe des arbres fruitiers, autres démarches favorisant la biodiversité comme des formations sur la fabrication d'hôtel à insectes, d'abris à osmies, de nichoirs à mésange...
9. Participer à la mise en place de journées de sensibilisation / découverte des vertus spécifiques des plantes aromatiques (avec l'intervention d'un spécialiste local)

Pour un travail hebdomadaire de 24 heures, le statut de Service Civique donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge directement par l'État de 473,04 € et d'un soutien complémentaire, pris en charge directement par le Parc de 107,58 € en prestation de subsistance soit un total mensuel de 580,62 € net. Il ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

Le Président propose de mettre en place un premier Service Civique pour une période de 8 mois à partir de février 2019. Un tuteur obligatoire sera désigné.



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de mettre en place un premier Service Civique pour une période de 8 mois à partir de février 2019.
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS

